

ARCHITECTURE

Prix Mies van der Rohe 2009 pour l'opéra d'Oslo

L'opéra national de Norvège à Oslo (notre photo ci-dessous), un édifice de 38 500 m² conçu par l'agence Snøhetta, a remporté le 29 avril le prix européen d'architecture Mies van der Rohe 2009, doté de 60 000 euros. Il est remis tous les deux ans par la Commission européenne et la Fondation Mies van der Rohe afin « d'attirer l'attention sur l'importante contribution des professionnels européens dans le développement de nouvelles idées et technologies en matière d'architecture ».

Avec son toit incliné accessible au public, « l'opéra d'Oslo est plus qu'un bâtiment, c'est un don à la ville », a estimé le président du jury, Francis Rambert, également directeur de l'Institut français d'architecture.



RÉGLEMENTATION

Les décrets délais de paiement enfin publiés

Les deux principaux accords dérogeant pour le BTP à la nouvelle règle du paiement à quarante-cinq jours fin de mois ont été validés par deux décrets du 29 avril 2009, publiés au « Journal officiel » le 2 mai. Sans surprise, le dispositif dérogatoire est étendu à « tous les opérateurs dont l'activité relève des organisations professionnelles signataires de l'accord », même s'ils ne sont pas adhérents desdites organisations. Les règles du jeu sont désormais officielles pour les filières matériaux-produits pour le BTP et sanitaire-chauffage et matériel électrique : le délai maximal de paiement est porté à soixante-dix jours fin de mois au 1^{er} janvier 2009, soixante jours au 1^{er} janvier 2010, cinquante jours au 1^{er} janvier 2011 et enfin quarante-cinq jours au 1^{er} janvier 2012. Restent encore en attente de validation les accords dérogatoires conclus dans les secteurs de l'acier et de la quincaillerie, qui doivent d'abord être soumis à l'Autorité de la concurrence pour avis.

Voir le cahier « Textes officiels » de ce numéro.

QUESTIONS À

MICHEL DÉMARRE, président des European International Contractors (EIC) (1)

« Le financement public est redevenu incontournable »

M Les EIC ont tenu leur assemblée générale à Stockholm les 27 et 28 avril. Qu'en reprenez-vous ?

L'approche des entreprises représentées par les EIC est très homogène sur l'action à mener au niveau international. Nous ne craignons pas la concurrence, au contraire. Comme nous souffrons des mêmes difficultés, nous essayons de convaincre les bailleurs de fonds internationaux de rendre les conditions contractuelles dans lesquelles nous travaillons plus équilibrées.

M Les plans de relance et les financements internationaux permettront-ils de regarnir les carnets de commandes ?

Le financement public est redevenu incontournable. De nombreux pays ont adopté des procédures pour lancer très vite des projets prêts à démarrer ou financer des rénovations. De leur côté, les institutions financières internationales mobilisent des fonds importants pour les infrastructures. C'est très bien, malgré les interrogations qui subsistent sur les projets qui seront financés. Plus globalement, la visibilité de nos entreprises reste faible. Après une phase d'observation, elles ajusteront leurs ressources et investissements en fonction de la situation, là où elles sont présentes.

M Peut-on encore monter des partenariats public-privé ?

Un projet bien conçu répondant à un besoin solvable doit pouvoir trouver un financement. Mais actuellement, de nombreux projets sont au point mort. Certes, le secteur privé a des atouts à faire valoir en matière de PPP, même si ce n'est qu'un outil parmi d'autres. C'est pourquoi nous réfléchissons dès aujourd'hui à comment nous les monterons demain.

PROPOS RECUEILLIS
À STOCKHOLM PAR LAURENCE
FRANQUEVILLE ■

(1) Les EIC regroupent quinze fédérations européennes de majors travaillant à l'international. Les Français sont représentés par le Syndicat des entrepreneurs français internationaux (Sefi).

